

INFORMATION DE MI-SAISON

COMITE FRANÇAIS DE GRAPPLING



PREVENTION ANTI-DOPAGE

Prévenir plutôt que guérir.

Depuis sa création en 2011, le Comité Français de Grappling (CFG) n'a cessé d'innover, si bien sur le système d'accès à l'équipe de France que sur les «rassemblements équipe de France» en vue des grandes compétitions. L'idée a toujours été de mettre les athlètes dans les meilleures conditions afin qu'ils soient les plus performants possibles. De plus, et cela afin de préparer au mieux les déplacements internationaux, le CFG accentue sa politique de lutte anti-dopage, en travaillant étroitement avec l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). L'avantage de recourir à l'AFLD est que les contrôles se font de façon totalement indépendante du CFG et qu'ils sont donc exonérés de toute ingérence éventuelle de la part de l'institution.

Aujourd'hui, à l'heure où le CFG accroît correctement sa présence, autant sur le plan international que national, il est de rigueur que nous soyons tous sur la même longueur d'onde dans la lutte contre le fléau du dopage. Par ailleurs, cela ne pourra pas venir que du CFG

mais bien d'un travail commun avec les clubs affiliés. En effet, nous relevons aujourd'hui trois raisons pour lesquels un athlète pourrait recourir à la consommation de substances interdites :

- la recherche de la performance
- la méconnaissance de la liste des substances interdites
- la découverte d'un nouveau produit « miracle ».

Si nous retrouvons les personnes de la première catégorie essentiellement parmi les athlètes des catégories experts/confirmés, il est malheureux de constater que les athlètes des catégories débutantes et intermédiaires constituent la majorité des deux autres catégories. Au-delà du manque de déontologie de ce genre de pratique, il est impératif de mettre en exergue les risques encourus par les athlètes, aussi bien d'un point de vue sanitaire que légal, sur le long terme. Dans ce contexte, nous appelons les responsables de clubs à faire des opérations de prévention au sein de leurs structures, afin d'endiguer au mieux le phénomène.

AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

*L'AFLD (comme on l'appelle) est une **autorité publique, indépendante et française, chargée de lutter contre le dopage.***

Créée en 2006 à partir d'autres services préexistants et juridiquement considérés comme des autorités administratives indépendantes, elle a une mission de conseil, de contrôle, de réglementation et de sanction et contribue à la coopération internationale anti-dopage.

Par an, ce sont presque 6000 contrôles qui sont effectués sur les athlètes dans plus de dix sports différents.